



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les articles formulés ci-dessous répondent à l'obligation d'informer le stagiaire du Règlement Intérieur propre à l'établissement conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du Travail. Ils s'appliquent à tous les stagiaires du Village Balinais, et ce pour la durée de la formation suivie. Mais bien plus que de simples consignes, ces conseils et recommandations vont faciliter votre apprentissage dans notre centre

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par notre organisme de formation à la signature du devis ou de la convention. Ce règlement intérieur s'applique dans notre studio de formation à Paris.

1-LES HORAIRES

Régulièrement actualisées, les dates de stage sont définies sur la page école de notre site www.levillagebalinais.com.
Rubrique calendrier.

Les heures de début de stage doivent être impérativement respectées.

Horaires : 9h à 13h, 14h à 18h

Nous vous invitons à **vous présenter 10 minutes avant le début du stage**. En cas de retard, les stagiaires doivent avertir directement Ruth Indiathi par sms ou téléphone afin de s'assurer que le cours ne soit pas perturbé à votre arrivée.

Tous nos stages sont assurés dès la première inscription définitive.

Néanmoins, en cas de force majeure liée à la perturbation du déroulement de la session de formation (grèves des transports, intempéries, maladie, confinement), Le Village Balinais se réserve le droit d'annuler et de reporter le stage à une date ultérieure.

2 - LES ABSENCES

Les impératifs qui, en fonction des horaires de transport, obligerait des stagiaires, soit à arriver plus tard le premier jour, soit à partir plus tôt le dernier jour, doivent être signalés à Ruth Indiathi dans les meilleurs délais. Cette information sera indiquée sur l'attestation de présence. Dans les cas des salariés, toute absence sera signalée à l'employeur dans les meilleurs délais.

3 – REFERENT DU STAGE

Pour toutes les questions ou réclamations d'ordre pédagogique, organisationnel, administrative ou financière, Ruth Indiathi est votre interlocutrice de référence.

Téléphone : 06 50 20 62 33

Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :
11754732375

Datadock Id dd : 0662787



Mail : levillagebalinais@gmail.com

4- MODALITES DU STAGE ET EVALUATION

Un test de positionnement vous est proposé avant le début du stage pour évaluer l'adéquation entre vos besoins en matière de massage de bien-être et notre offre de formation. Nous tenons à vous assurer que vous développerez les compétences dans nos stages qui correspondent aux ressources que vous désirez mobiliser en cabine.

Une fiche d'émargement est à signer par demi-journée.

Vous participez à une **évaluation des acquis** par la réalisation d'un protocole de synthèse en fin de stage. Il est réalisé sous le regard attentif de la formatrice qui vous soutient, et vous aide à élaborer et résoudre les questions qui émergent de la mise en pratique.

Une attestation de fin de stage vous est alors délivrée.

A la fin de la formation, afin d'inscrire notre organisme de formation dans une perspective d'amélioration continue nous désirons connaître votre degré de satisfaction selon différents critères et nous assurer de l'adaptabilité nos formations à votre éco-système professionnelle.

Pour se faire nous vous invitons à participer à nos évaluations en ligne à la fin de la formation en répondant à notre **questionnaire à chaud** puis nous vous solliciterons à nouveau par un **questionnaire (N+6)** qui se déroule d le 1^{er} trimestre de l'année suivante votre formation.

Ruth Indiathi reste mobilisée et vous pouvez si vous le désirez prendre contact avec elle après le stage pour continuer à échanger et élaborer les questions issues de votre expérience. Vous avez également la possibilité quand vous vous sentez prêt.e d'évaluer vos acquis de l'expérience après avoir suffisamment pratiqué. Les stagiaires du Village Balinais peuvent alors bénéficier **d'une séance individualisée de 3h avec Ruth Indiathi dans nos locaux au tarif de 90€.**

5- REGLES ET PEDAGOGIE

Aucun prérequis est nécessaire pour participer à nos formations.

Les stagiaires sont néanmoins informés que nos formations conviendront aux praticiens qui désirent s'impliquer dans les massages de bien-être pour créer des séances de massages balinais personnalisés adaptés aux besoins actuels de leurs clients.

Dans notre école, nos stages se déroulent en présentiel et sont limités à 6 stagiaires.

Nous vous délivrons un programme de formation daté avant le début du stage dont le contenu est mis en ligne et actualisé de manière régulière.

Au moment de la signature du devis nous demandons au stagiaire de s'engager par un virement d'arrhes non remboursable. Il s'agit d'un engagement mutuel puisque dès lors il bénéficie de nos garanties liées à la formation :

Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :
11754732375

Datadock Id dd : 0662787



maîtrise de l'agenda : sauf circonstance exceptionnelle, aucun stage n'est annulé pour raison d'un manque d'effectif.

Report : Il doit être demandé par écrit au minimum 15 jours avant le début du stage. Les arrhes versées sont considérées comme un avoir et intégralement transférable durant une année à compter du 1^{er} jour de la date pour lequel le stagiaire c'est initialement inscrit. Pour faire valoir son report, le stagiaire a l'obligation de nous signaler le stage auquel il désire s'inscrire dans le délai imparti en nous indiquant la date précise qu'il trouvera sur notre site www.levillagebalinais.com rubrique calendrier.

Les stagiaires par leur participation à nos stages confirment leur adhésion à l'action de formation professionnelle et continue. Ils reconnaissent que leur objectif poursuivi ne concerne pas une action de développement personnel mais le développement de compétences professionnelles ou à visée professionnelle. Ils peuvent adhérer à notre charte de déontologie qu'ils trouveront dans le lutin rouge de notre école.

6- REPAS ET LOGEMENT :

Adresse du Village Balinais Formation : 9, rue de la fontaine au roi 75011 Paris

Les locaux du Village Balinais se situe au cœur de Paris à 2 pas de la place de la République, à proximité de la convivialité du canal saint Martin. De nombreux restaurants se situent à proximité du centre pour prendre le repas de midi.

De nombreux hôtels, Airbnb dans le quartier

7- DISCIPLINE GENERALE :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De fumer dans les locaux
- De boire de l'alcool dans nos locaux
- De manger dans la salle pendant le cours
- D'utiliser les téléphones portables durant les sessions

- De modifier les supports pédagogiques, de les transmettre à des tiers non participants aux stages ou de les réutiliser pour animer leurs propres formations. L'ensemble des protocoles, des documents, des textes rédigés par le centre sur le site et qui sont mis à la disposition des stagiaires sous forme de documentations pédagogiques sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans autorisation explicite de Ruth Ginzburg/Indiathi .

Comportement

Les participants s'engagent à :

Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :
11754732375

Datadock Id dd : 0662787



- Se présenter dans une tenue décente et/ou adaptée à la formation dispensée,
- Observer un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux ou croisée aux abords,
- Veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres,
- Suivre les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les lieux de la formation.

Civilités

- Les participants s'obligent vis-à-vis de l'intervenant et des autres participants à :
- La plus grande courtoisie,
- Intervenir en toute bonne foi,
- Observer un respect mutuel des avis et opinions.
- Respecter la pudeur et l'intimité durant les massages
- Respecter la vie privée des stagiaires et en conséquence à ne pas communiquer à qui que ce soit les coordonnées et renseignements personnels des autres stagiaires.

Ponctualité

Les participants s'engagent à :

- Se présenter ¼ d'heure avant le début de la formation,
- Respecter une stricte ponctualité,
- Respecter les horaires de la formation (début et fin programmés),
- S'interdire toute absence non justifiée (qui sera signalée).

Disponibilité

Les participants doivent :

- Se rendre disponibles (téléphones éteints pendant les temps de formation),
- Ne pas imposer ses propres turpitudes,
- Participer assidument à la formation,
- Remplir et signer régulièrement la feuille d'émargement,
- Remettre la feuille d'émargement au formateur dès la fin de la formation.

Enregistrement vidéo :

Les vidéos effectués par les stagiaires durant la formation sont strictement interdites d'usage et de diffusion sans l'autorisation explicite de Ruth Ginzburg/Indiathi et l'accord de chaque stagiaire figurant sur la vidéo.

8- HYGIENE ET SECURITE :

Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :
11754732375

Datadock Id dd : 0662787



Métier du toucher, chaque stagiaire doit se présenter aux cours dans une tenue vestimentaire propre et dans un état de propreté corporel irréprochable.

Chaque stagiaire doit être en bonne santé

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

A cet effet, nous vous demandons de retirer vos chaussures avant d'entrée dans la salle de formation, de vous munir de claquette, chausson ou chaussettes propres et de vous munir de votre propre serviette.

Du gel antibactérien est à votre disposition pour vous laver les mains avant/après et pendant le massage.

Des slips jetables sont à disposition.

Le strict respect de la réglementation sanitaire en vigueur en matière du Covid 19 au moment de votre venue au centre est exigé : port du masque obligatoire si exigé, ne pas venir si vous avez des symptômes ou en cas de doute sur votre état de santé.

Nos locaux sont régulièrement aérés et désinfectés.

En cas d'incendie, vous trouverez dans l'armoire droite de la salle de formation, un extincteur et couverture antifeu.

En cas d'accident d'ordre bénin, vous pouvez solliciter Ruth Indiathi que vous fournira le matériel de base (compresse stérile, désinfectant, pansement)

Pour des situations graves, contactez :

- **Les pompiers : 18**
- **La police : 17**
- **Le Samu : 15**

Vous trouverez dans notre lutin « numéros d'urgence » de plus amples informations ;

9-LITIGES ET SANCTIONS

Les stagiaires doivent faire preuve d'éthique et de déontologie en conformité avec la discipline exigée dans l'école et la visée de notre enseignement. En conséquence, chaque stagiaire s'interdit tout prosélytisme religieux, politique ou philosophique. Les stagiaires s'interdisent également d'utiliser les lieux et les temps libres pour procéder à des interventions ou pratiques à caractère sectaire ou mercantile.

Ruth Ginzburg « El » « Le Village Balinais »

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :
11754732375

Datadock Id dd : 0662787



Tout manquement au règlement fera l'objet de rappel à l'ordre verbal. En cas de récurrence ou de gravité, la sanction pourra consister en un avertissement pouvant aller jusqu'à une mesure d'exclusion définitive. Conformément à ses obligations, Ruth Indiathi en avertira l'employeur si le stagiaire bénéficie d'un stage dans le cadre du plan de formation de l'entreprise. Aucune exclusion définitive ne pourra être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Si le responsable de la formation envisage de prendre une sanction qui a une incidence immédiate et définitive sur la présence dans le stage du stagiaire, ce dernier sera convoqué par le responsable de l'organisme de formation. Il sera convoqué par lettre remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet, le jour et l'heure et le lieu de l'entretien. Lors de l'entretien le motif de la sanction envisagée est indiqué en même temps que l'on recueille les explications. Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le Client souhaite saisir une juridiction, les règles du Code de procédure civile s'appliqueront.

Le Client professionnel est informé que tout recours contentieux sera porté devant le tribunal de commerce de Paris, exclusivement compétent.

12- CONFIDENTIALITE DES DONNEES :

Selon l'Article L. 6353-9 du Code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par le Village Balinais Formation à un candidat à une formation ont pour seule finalité d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation sollicitée. Ces informations sont en lien direct et nécessaire à l'action de formation envisagée. Le stagiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. De plus, le Village Balinais Formation en tant que responsable de traitement des données collectées, s'engage à respecter les dispositions du règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel ainsi que celles issues de la loi n°78-17 Informatique et Libertés modifiée 13 –

Néanmoins, selon nos CGV, nos stagiaires acceptent que nous puissions utiliser leurs logos, adresse commerciale, leurs images à des fins de promotion de notre activité via les réseaux sociaux. Nos stagiaires peuvent aussi après nous l'avoir demandé utiliser des images et film issus de nos formations pour faire leurs propres promotions.

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire dans le lutin rouge numéros d'urgence et règlement intérieur présent à l'entrée et/ou sur le bureau à côté de l'ordinateur dans la salle de formation et/ou il est remis en pdf au stagiaire en annexe des contrats.conventions de formation professionnels.
Des extraits du règlement intérieur sont présents dans le livret d'accueil délivré par voie numérique au moment de la convocation.

Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - www.levillagebalinais.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :
11754732375

Datadock Id dd : 0662787